

A.M.J.
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 1 Bis, Rue des Mathurins-les-Loges
77720 QUIERS
Melun B 810 691 667

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MAI 2024

L'an Deux mille VINGT QUATRE,

Le 31 Mai,

A 9 heures,

Les associés de la société AMJ se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société AMJ 1 Bis rue des Mathurins-les-Loges, sur convocation faite par lettre simple adressée le 16 Mai 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel SERIO, en sa qualité de Président de la Société.

Mademoiselle Adélia DE AZEVEDO et Monsieur Julien CABOURET, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Adélia DE AZEVEDO est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 30 000 sur les 30 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MS et AD

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décident la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Mai 2024 et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires et aux articles L.237-2 à L.237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sera suivie de la mention " société en liquidation " sur tous les actes et documents de la société destinés aux tiers seront portés la mention " société en liquidation " accompagnée du nom du liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JS de AD

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, sur proposition du Président, nomment comme liquidateur de la société et pour la durée de la liquidation monsieur Michel SERIO, 1 Bis rue des Mathurins-les-Loges 77720 QUIERS.

Cette nomination met fin aux pouvoirs de la présidence, et lui confère dès à présent les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation sous réserve des seules limitations légales.

Ainsi à titre seulement énonciatif, il disposera des pouvoirs suivants:

- représentation de la société dans tous ses droits et actions;
- poursuite de l'exploitation sociale pour les seuls besoins de la liquidation, notamment il continuera les affaires en cours. Il est autorisé à effectuer des opérations nouvelles qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution des opérations anciennes justifiées par les besoins de la liquidation;
- réalisation de tous les éléments d'actif. A cette fin, il vendra à son choix, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques, en bloc ou en détail, aux prix, charges et conditions qu'il jugera le mieux pour les intérêts des associés;
- cession ou résiliation de tous baux ou locations-gérances, tous traités ou marchés, avec ou sans indemnité;
- perception de toutes sommes dues à la société, paiement de toutes dettes sociales et réalisation de tous dépôts;
- ouverture de tous comptes, signature, endossement, acceptation et acquittement de tous chèques et effets de commerce, règlement et arrêté de tous comptes;
- exercice de toutes poursuites et actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions, représentation de la société dans toutes les opérations de redressement ou de liquidation judiciaire.

D'une façon générale et au nom de la société, il traitera, transigera, compromettra, donnera toutes mainlevées et tous désistements avec ou sans paiement, il consentira toutes subrogations avec ou sans garantie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel SERIO, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés fixent le siège de la liquidation 1 Bis rue des Mathurins-les-Loges 77720 QUIERS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MS
AD

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au liquidateur ainsi qu'au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par tous les associés ou par leurs mandataires, après lecture.

HS de AD

A handwritten signature, possibly reading "Seigneur", written in a cursive style.A handwritten signature, possibly reading "L. L.", written in a cursive style.